

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 238

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 5 *quinquies*

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« des logements-foyers »

les mots :

« de logements-foyers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.